



LES SERVICES

L'inscription aux différents services de notre école se fait dès à présent, en complétant les documents joints.



LA RESTAURATION

Un service de demi-pension est assuré par l'école. Les repas sont livrés en liaison froide par une société de restauration. (Société RPC)

Le service de demi-pension comprend :

- *Le repas et le service de restauration*
- *La surveillance des repas y compris l'aide aux plus petits.*
- *La surveillance de la cour de récréation en attendant la reprise des cours.*

Les allergies sont à signaler obligatoirement, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) devant être mis en place par le médecin traitant. L'accueil de l'enfant à la cantine est possible et sera aménagé en accord avec Mme DANDRIEUX. La fourniture d'un panier repas par la famille pourra être envisagée.

INSCRIPTIONS – MODIFICATIONS

L'accès à la cantine est autorisé dès la petite section.

Les enfants sont inscrits **dès le début de l'année, pour un à quatre repas par semaine.**

Toute modification (inscription ou désinscription) doit se faire le :

- *Lundi pour le jeudi*
- *Le mardi pour le vendredi*
- *Le jeudi pour le lundi*
- *Le vendredi pour le mardi.*

ABSENCES

En cas d'absence, le repas sera facturé.

A partir du 2^{ème} jour d'absence pour raison médicale, la famille informe l'école sur la durée de l'absence, les repas ne seront pas facturés.

L'information devra être envoyée par Ecole Directe à Mme DA SILVEIRA responsable de cantine ainsi qu'à l'enseignante de l'enfant (via Klassly).

Si aucune information n'a été transmise sur la durée de l'absence et ce dès le premier jour, tous les repas seront facturés.

INSCRIPTION/DESINSCRIPTION POUR LE RETOUR DES VACANCES SCOLAIRES.

Toute modification (inscription/désinscription) pour le retour des vacances scolaires devra être faite par Ecole Directe à Mme DA SILVEIRA, le vendredi précédant les vacances avant midi.

COMPORTEMENT

Chaque enfant mange proprement, **reste poli** avec le personnel de restauration et de surveillance, **respecte** leur travail **et obéit**. La nourriture **se respecte et ne se gaspille pas**. Tout peut se goûter. Chaque enfant est attentif à ses voisins en les laissant manger à leur rythme et calmement. Le temps du repas est un moment d'échange mais il reste calme (inutile de parler fort)

FACTURATION

La cantine est facturée chaque fin de mois. Le montant est alors prélevé avec l'échéance de la scolarité le 10 du mois suivant.

Les familles domiciliées à Chaponost peuvent bénéficier d'un tarif réduit grâce à l'aide communale. Des informations complémentaires vous parviendront à la rentrée.



LA GARDERIE

Un service de garderie est proposé par l'école.

Le matin, La garderie fonctionne de 7h 45 à 8h 15 à partir du mardi 3 septembre 2024.

Le soir, la garderie fonctionne de **16 h 30 à 18h30**, le lundi, mardi et jeudi et **jusqu'à 18h le vendredi**. Ce service fonctionnera dès le jour de la rentrée. Les élèves peuvent apporter un goûter. C'est un service payant (voir fiche tarifaire)

Vous avez la possibilité de venir chercher votre (vos) enfants(s) quand vous le souhaitez sur ce créneau horaire.

En cas de retard, les familles doivent prévenir l'école par téléphone au **06 24 11 47 98**. Le personnel de garderie gardera votre enfant.

Pour une bonne organisation de ce service, nous vous demandons d'inscrire votre(vos) enfant(s) sur la fiche d'inscription jointe. (Inscription régulière)

En cas d'inscription occasionnelle, nous vous remercions de prévenir l'enseignante.

FACTURATION :

La garderie est facturée sur la base de la présence réelle des enfants chaque fin de mois. Le montant est alors prélevé avec l'échéance de la scolarité le 10 du mois suivant.



L'ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée en primaire à partir du CE1 est facultative. Elle fait l'objet d'un choix de la part des parents en début d'année sur un, deux ou trois soirs par semaine de 16h45 à 17h45. Elle est assurée par Mme DA SILVEIRA dans une salle de classe.

**L'étude surveillée n'est en aucun cas assimilable
à un quelconque soutien scolaire.**

La facturation se **fera d'avance à chaque période** suivant les inscriptions. Les changements de jours sont possibles à la fin de chaque période mais doivent être signalés à Mme DA SILVEIRA par Ecole Directe avant la fin de la période.

En fonction du nombre d'enfants présents, nous pourrons accepter **l'inscription d'un enfant à titre exceptionnel**. La demande devra être faite par Ecole Directe à Mme DA SILVEIRA. En cas d'impossibilité d'inscription supplémentaire ce jour-là, l'enfant serait redirigé vers la garderie. Nous vous rappelons que la garderie ne garantit pas les devoirs du soir.

En cas d'inscription à titre exceptionnel, le tarif appliqué sera de 4.50€.

FACTURATION

La facturation de l'étude surveillée se fera **d'avance tous les deux mois** (voir fiche tarifaire)

COMPORTEMENT

Pour les temps périscolaires (cantine, garderies, étude) les familles seront informées des éventuelles transgressions des règles, des sanctions seront appliquées et pourront aller jusqu'à l'exclusion du restaurant scolaire ou des services périscolaires.